

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 20 Décembre 2019

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 14 décembre 2019. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 20 décembre 2019.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 29 NOVEMBRE 2019**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. PERSONNEL**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITE**
- VIII. ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD

Absents excusés : Alain TENENBAUM (pouvoir à M VRILLAUD), Yves CORNILLE, Thierry GAYANT, Emmanuelle PELTIER

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 29 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Gîte : partenariat 2020 avec Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge

Le partenariat concernant le gîte avec l'office de tourisme de Saintes et de la Saintonge a été renouvelé au titre de l'année 2020 pour un montant de 180 € TTC.

2) Mise aux normes du photocopieur

Lors de sa visite du mardi 10 décembre, le technicien de Rex Rotary a constaté que le pilote qui gère les différentes impressions (couleur et noir et blanc) était défectueux. Les copies noir et blanc du bulletin municipal étaient comptées comme des copies couleurs.

Ce dysfonctionnement qui remonte à janvier 2020 représente pour la municipalité un trop payé de 1654,58 euros.

La Mairie a adressé un courrier à Rex Rotary leur demandant un avoir correspondant au montant du trop payé.

3) Dossier FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) :

Considérant pour la commune la nécessité de valoriser le travail fait en régie directe,
 Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tableaux des travaux en régie correspondant aux différentes opérations nommées ci-dessous pour un montant global de 20 760.55€ :

MUR DE SOUTÈNEMENT - LES CHABOSSIERES

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	738	REXEL	571,68	686,02
6068	739	VM Matériaux	53,52	64,22
6068	740	VM Matériaux	175,18	210,22
6068	741	VM Matériaux	207,26	248,71
6068	742	VM Matériaux	41,43	49,72
TOTAL			1049,07	1258,88

PERSONNEL				
N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
6411	SIMONNET Michel	12	19,93	239,16
6411	BERGER Philippe	15	18,94	284,10
6411	PICOULET Eric	5	18,42	92,10
6411	GALLENON Pascal	8	17,33	138,64
				0,00
TOTAL				754,00

TOTAL DE L'OPERATION **1803,07 2012,88**

BORDS DE CHARENTE

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	322	POINT P	501,60	601,92
6068	352	LAROCHE	363,02	435,62
TOTAL			864,62	1037,54

PERSONNEL				
N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
6411	SIMONNET Michel	16	19,39	310,24
6411	BERGER Philippe	16	18,94	303,04
6411	PICOULET Eric	5	18,42	92,10
6411	GALLENON Pascal	5	17,33	86,65
6411	RAVAUD Jean-Pierre	5	15,85	79,25
TOTAL				871,28

TOTAL DE L'OPERATION **1735,90 1908,82**

PETITE GARE

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	126	AGRISEM	1244,79	1460,35
60632	150	EDYCEM	695,20	834,24
60633	153	MOREAU et Fils	417,60	501,12
6135	160	LOCATOUMAT	188,95	226,74
6068	208	VM MATERIAUX	143,04	171,65
60633	248	MOREAU et Fils	212,40	254,88
60633	249	MOREAU et Fils	158,40	190,08
60633	250	MOREAU et Fils	455,86	547,03
6068	255	BRICO DEPOT	214,50	257,40
6068	260	LAROCHE	775,18	930,22
6068	263	POINT P	215,71	258,85
6068	264	POINT P	589,22	707,06
6068	323	VM MATERIAUX	73,84	88,61
6068	773	M BRICOLAGE	28,41	34,09
TOTAL			5413,10	6462,32

PERSONNEL				
N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
6411	SIMONNET Michel	90	19,39	1745,10
6411	BERGER Philippe	90	18,94	1704,60
6411	PICOULET Eric	50	18,42	921,00
6411	GALLENON Pascal	45	17,33	779,85
6411	RAVAUD Jean-Pierre	30	15,85	475,50
TOTAL				5626,05

TOTAL DE L'OPERATION

11039,15 12088,37

WC HANDICAPES

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	791	Brico dépôt	41,58	49,90
6068	792	Brico dépôt	69,67	83,60
6068	815	CEDEO	12,17	14,60
6068	816	CEDEO	943,23	1131,88
6068	820	POINT P	229,24	275,09
6068	821	POINT P	70,65	84,78
6068	824	VM Matériaux	153,60	184,32
6068	913	CEDEO	137,37	164,84
6068	914	LAROCHE	112,85	135,42
TOTAL			1770,36	2124,43

PERSONNEL				
N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant

6411	SIMONNET Michel	50	19,39	969,50
6411	BERGER Philippe	50	18,94	947,00
6411	PICOULET Eric	15	18,42	276,30
6411	GALLENON Pascal	25	17,33	433,25
				0,00
TOTAL				2626,05

TOTAL DE L'OPERATION

4396,41 4750,48

4) Bilan des locations des bâtiments communaux et du gîte

Les recettes des locations des bâtiments communaux s'élèvent à 9252,05 euros au titre de l'année 2019.

Celles du gîte s'élèvent à 1556 euros au titre de l'année 2019 alors qu'elles représentaient 3318 euros en 2018. Cette baisse s'explique en partie par la météo défavorable du mois de juillet 2019.

5) Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire propose de régler les dépenses d'investissement ci-dessous dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

ARTICLE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
2031 (op190)	Frais d'étude	2 400€

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement ci-dessus. Ces dépenses seront incluses au budget primitif 2020.

6) Indemnité due au Régisseur de Police

La Préfecture de Police a procédé au remboursement annuel de l'indemnité de responsabilité due aux Régisseurs d'Etat au sein des Polices Municipales, soit 110 euros bruts.

III. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Direction des Infrastructures Départementales (DID)

Suite à la réunion du 27 novembre 2019 relative à l'état des lieux des traversées de Saint James et de Saint Saturnin et des entrées de bourg, la DID a adressé un compte- rendu de réunion dans lequel, elle reprend les constats et demandes de la municipalité.

Route départementale 127, traverse de Saint James

La DID réalisera des comptages et mesures de vitesse afin si nécessaire de réaliser un aménagement adapté permettant de limiter la vitesse. Si la décision était prise de réaliser cet aménagement, la participation de la commune serait de 40% du coût total de la réalisation.

Par la suite, le renouvellement de la couche de roulement de la route départementale 127 pourrait être programmé.

Route départementale 128, Saint Saturnin

La municipalité a demandé un aménagement pour marquer l'entrée du village, côté Saint James.

Par ailleurs, la DID proposera un projet d'aménagement :

- Sur la D 128, entrée de Port d'Envaux côté Crazannes,
- Sur la D119 E2, entrée de Port d'Envaux côté Plassay,

Route départementale 127, Chaussée Romaine

La signalisation du dévoiement de la route départementale 127 pour les cyclistes étant régulièrement dégradée, la DID remplacera la balise de signalisation par une balise de pré-signalisation.

2) Programme EVA : soutien à la plantation par la Chambre d'Agriculture

En 2000, la Chambre d'Agriculture s'est engagée en partenariat avec le Département de la Charente-Maritime dans la refonte du programme départemental de plantations.

Un engagement fort, qui vise à restaurer la relation étroite liant le monde agricole à l'arbre champêtre, agroforestier.

Depuis, la Chambre d'Agriculture apporte son soutien, son expertise, et ses compétences au Conseil Départemental pour animer cette politique de (re)plantation.

Depuis 20 ans, c'est plus de 430 km de haies qui ont ainsi été plantées par les particuliers dont 24 km en 2018.

Les particuliers, exploitants ou propriétaires ayant un projet de plantation peuvent contacter la Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime au 05 46 50 45 00.

Les Communes, les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération ayant un projet de plantation peuvent contacter le Département de la Charente Maritime au 05 46 31 72 22.

Ces projets pouvant aller jusqu'à 25 km de haies peuvent faire l'objet d'une subvention du Département à hauteur de 50%.

Le Maire a proposé au Conseil Municipal un projet de plantation d'une haie sur une longueur de 5 à 600 mètres dans le prolongement du chemin du square de la gare en allant vers le château de Panloy.

Le Maire a également informé le Conseil Municipal de la plantation de haies le long de la flow vélo qui sera effectuée et financée par le Département.

3) Esquisse d'aménagement de la place des Halles

Une réunion dont le but sera de faire le point relatif à l'esquisse d'aménagement de la place des Halles réalisée par l'architecte, Monsieur Jean Piguet, se tiendra à la Mairie le 25 janvier 2020 à 10h.

Cette réunion sera entre autres l'occasion de mener une réflexion sur la possibilité d'apporter plus de végétalisation à la première esquisse du projet.

4) Nouveau règlement de la circulation sur la Charente

La municipalité a été destinataire du projet inter préfectoral (Charente et Charente Maritime) portant sur la refonte du règlement particulier du fleuve Charente sur lequel elle est consultée pour avis.

Le projet :

- couvrira le fleuve Charente du pont Saint Antoine d'Angoulême jusqu'au pont suspendu de Tonnay Charente avec une redéfinition des points kilométriques (PK). Le pont Saint Antoine d'Angoulême se situera au PK 26 du fleuve alors que le pont suspendu de Tonnay Charente sera au PK 164,5. Le PK zéro est proposé sur la commune de Montignac sur Charente,
- portera sur une redéfinition des vitesses maximales autorisées sur le fleuve Charente.

La vitesse maximale autorisée sur le fleuve sera de 10 km/h. Elle pourra être réduite à 5 km/h et dans certaines portions bien délimitées du fleuve autorisée à 20, 45 ou 60 km/h.

S'agissant de Port d'Envaux (traversée de l'agglomération et zone de baignade), la vitesse maximale autorisée sera de 5 km/h.

Dans les zones autorisées à 45km/h, la pratique du motonautisme et du ski nautique sera autorisée selon un calendrier et des horaires clairement définis.

Seule la zone de Taillebourg sera autorisée à 60 km/h et il est proposé qu'elle soit autorisée uniquement à la pratique du ski nautique.

Lorsque l'arrêté sera effectif, toutes les parties prenantes auront 2 mois pour exercer un recours devant le tribunal administratif. Elles pourront également adresser un recours gracieux au Préfet de la Charente ou au Préfet de la Charente Maritime.

V. PERSONNEL

1) Participation employeur au contrat de prévoyance des agents :

Considérant la demande des agents qui font face à une forte augmentation des cotisations chaque année,

Considérant la labellisation du contrat proposé par la MNT (Mutuelle) permettant aux agents de bénéficier de la participation de leur collectivité au financement de leur cotisation,

Le Maire rappelle que la participation actuelle s'élève à 8€ pour un temps plein et propose une augmentation à hauteur de 13€ pour un temps plein.

Le nouveau montant s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité ce nouveau montant de participation à partir du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs d'autres demandes faites par les agents tant en ce qui concerne du matériel que des équipements sont actuellement à l'étude.

S'agissant des horaires d'été et du travail en période de canicule, les horaires normaux seront appliqués en tenant compte des périodes de canicule.

2) Fonctionnement de l'Agence postale

Une réflexion sera menée par la CDC Cœur de Saintonge afin de faire face au sous emploi dont se plaignent certains agents.

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

Point sur les travaux, travaux dans les bâtiments des écoles,

- Mise en place des décorations de fin d'année,
- Mise en peinture et dernières finitions des toilettes de la salle des fêtes,
- Travaux au profit des écoles de la cantine et de la garderie pendant les vacances scolaires,
- Elagage et nettoyage après les nombreux coups de vent.

Il est à noter qu'en décembre 2019, sur l'ensemble des 5 employés municipaux, 20 jours n'ont pas été travaillés pour raison de congés.

Par ailleurs et pour faire suite aux infiltrations constatées, des contrôles seront effectués sur la toiture de la mairie.

1) Société Antargaz

La société Antargaz a informé la Municipalité qu'elle allait installer un équipement sur le réservoir de gaz de la salle polyvalente lui permettant de relever à distance le niveau de jauge du réservoir.

2) Intervention d'un couvreur-zingueur pour l'église

Lors de son intervention pour établir un devis relatif à des infiltrations d'eau, le couvreur zingueur a constaté d'autres infiltrations dans la couverture qui a été remaniée par le SAS.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté des Communes (CDC) : compte rendu du Conseil Communautaire du 4 décembre

Lors de la réunion du Conseil Communautaire, les subventions aux associations pour l'année 2020 ont été accordées. L'association Les Lapidiales recevra une subvention de 1500 euros.

Dans le cadre de la compétence Tourisme, le Président de la CDC Cœur de Saintonge a soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, la modification du plan de financement des boucles cyclables nord pour un montant total de 220 940 euros hors taxes.

Le Président de la CDC Cœur de Saintonge a par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil, la modification du plan de financement du projet de la Galaxie des Pierres Levées.

Ce projet d'un montant de 1 146 700 euros sera financé par l'Etat à hauteur de 25%, le Département 30%, la Région Nouvelle Aquitaine 16,3%, le programme LEADER 8,7% et Cœur de Saintonge 20%.

2) Eau 17 : compte rendu de la réunion du 13 décembre 2019

La réunion du 13 décembre 2019 était la dernière réunion du Comité Syndical sous sa forme actuelle avec la totalité des communes adhérentes.

La prochaine réunion qui se tiendra après l'élection des Conseils Communautaires comptera un peu plus de 100 délégués. Pour Cœur de Saintonge, 4 délégués qui seront désignés par le Conseil Communautaire.

La consommation moyenne des ménages abonnés est en baisse. En 2019, elle était de 78m³ avec une facture moyenne de 267,47 euros par an et par foyer abonné :

Sur 100 euros versés par un abonné:

- 49,2% vont à EAU 17,
- 33,5% à la RESE,
- 7,3% à l'agence de l'eau Adour Garonne,
- 9,1% à l'Etat (TVA).

Pour l'année 2020 :

- Le prix de l'eau potable sera de 2,165 euros le m³
- Le prix de l'assainissement collectif de 3,026 euros le m³,
- Soit 5,191 euros le m³ d'eau assaini.

Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif n'a pas augmenté depuis 11 années consécutives par contre en 2020, la RESE va augmenter le tarif de ses travaux et prestations diverses de 6%.

3) Cyclad : compte rendu du Comité Syndical du 9 décembre 2019

Les ressources de CYCLAD proviennent à 65% des cotisations et pour 35% des ressources du recyclage.

L'Etat maintient ses prévisions d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui aura un impact de + 1,5 euros/hab/an jusqu'en 2025.

L'Etat s'est également fixé comme objectif de réduire de 50% les quantités enfouies à l'horizon 2025. La réduction des capacités d'enfouissement délivrée aux centres d'enfouissement entraîne une pénurie et un renchérissement de cette solution de + de 15%.

L'Etat réfléchit également dans le cadre de la loi « Economie Circulaire » à la mise en place d'une consigne qui viendrait renchérir le coût de traitement des emballages.

Un appel à projet sur les biodéchets est en cours ainsi qu'une labellisation au référentiel « Economie Circulaire » proposée par l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

A compter de janvier 2021, de nouveaux containers seront mis en place pour la collecte des biodéchets.

A compter de janvier 2020, la redevance CYCLAD augmentera de 2 euros par an et par habitant.

4) Pays de Saintonge Romane : compte rendu du Comité du 5 décembre

Présentation d'Aurélien Durand, nouveau directeur du Pays de Saintonge Romane et chef de projet SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), arrivé le 16 octobre 2019.

Un incident informatique s'est produit sur la plateforme SIG, l'outil informatique permettant l'exploitation du cadastre numérique et de l'ensemble des données thématiques (voirie, réseau, tourisme, urbanisme...).

Un bilan de l'animation du territoire a été dressé avec les « visites du soir 2019 », les « balades Romanes et Gourmandes 2019 » et le programme « Plaisirs de Saison » 2020.

Les éditions du Pays de Saintonge Romane seront reconduites en 2020 avec :

- La réédition du guide touristique « Pays de Saintonge Romane » 2020,
- La réédition du trimestriel « Agenda des Manifestations »,
- L'actualisation et l'édition du guide « A la découverte des produits et des producteurs fermiers » 2020.

Un projet d'exposition itinérante sur la valorisation d'opérations archéologiques « l'archéologie au pied des églises » a été retenu pour 2020.

S'agissant du programme LEADER 2014-2020, il a été décidé de mobiliser l'ingénierie du Pays Pour l'animation du programme pour l'année 2020.

5) Compte rendu sur l'état des lieux des cours d'eau affluents de la Charente

Le 4 décembre 2019, la municipalité a reçu un technicien du SYMBA, le syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru afin de réaliser un diagnostic des cours d'eau affluents de la Charente (le Péré, le Bel Air, le Troquant, le Font Morte).

Un premier constat a été fait avec notamment la présence d'embâcles et surtout un mauvais entretien des berges.

L'intérêt du diagnostic sera dans un second temps, de mettre en œuvre les mesures permettant d'améliorer l'écoulement de l'eau des cours d'eau affluents du fleuve Charente situés sur la commune de Port d'Envaux.

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Association	Manifestation	Date	Commentaires
Médiathèque	La médiathèque fait dans la dentelle	3 au 21 déc	Exposition de dentelles anciennes, bonnets, brassières, bavoires (....) avec présentation de documents sur le thème. Visible aux heures d'ouverture de la Médiathèque.
Fous Cavés	Loto	8 déc	Le loto organisé à Pont l'Abbé et animé par Zoro a connu un réel succès avec 400 participants. Une organisation au top, des bénévoles motivés, une belle réussite pour un beau résultat.
L'Automne	Repas de Noël	8 déc	74 convives ont passé un après-midi très agréable où ils ont bien mangé, discuté et dansé.
Echappée Belle	Goûter de Noël	18 déc	Après-midi très agréable

2) Manifestations à venir

Association	Manifestation	Date	Commentaires
Sol Y Mar	Réveillon	31 déc	Salle des Fêtes à 21h
Ecole	Atelier de percussion	7 et 21 janv	Salle des Fêtes 14h15
Mairie	Vœux du Maire	17 janv	Salle des Fêtes à 18 h 30

3) Nautic Club de Taillebourg : assemblée générale

L'assemblée générale du Nautic Club se tiendra le 11 janvier 2020 dans les locaux du Club.

4) Fous Cavés

Le Conseil Municipal est demandeur d'une réunion d'information en janvier 2020.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Statistiques du site internet depuis juillet

24 034 pages ont été vues avec une moyenne de 2,68 pages et 2,21 minutes par session, ce qui est très positif.

90% des visiteurs sont français,

6790 personnes ne sont venues qu'une fois,

921 personnes sont venues 2 fois,

293 personnes sont venues 3 fois.

47% naviguent sur le site avec leur téléphone portable, 43% à partir d'un ordinateur de bureau et le reste à partir de tablettes. 78% des visiteurs cherchent le site à partir d'un moteur de recherche. Après la page d'actualité, les pages les plus visitées sont le tourisme fluvial, agenda et actualité, infos pratiques, notre commune, dans les médias, les associations, les écoles, la photothèque et la médiathèque.

2) Population légale

La population légale totale de la commune de Port d'Envaux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 est de 1182 personnes.

IX. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 31 janvier 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.